



Compte Rendu du CTL du 19/02/15

Ce comité technique local s'est tenu le 19 février 2015 sur le site Monnoyer à partir de 9h30. L'ordre du jour comprenait les points suivants.

- Approbation du procès verbal du CTL du 13/06/14
- présentation du budget 2015.
- effets de la nouvelle convention signée avec la Banque Postale en matière de dégageant du numéraire.
- Dispositif départemental d'aménagement des horaires d'ouverture au public.

.....

1) Le procès-verbal du CTL du 13/06/14

a été approuvé à l'unanimité

2) le budget 2015.

Le budget 2014 a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé . Celui-ci est plutôt satisfaisant en terme de maîtrise . Il a permis de réaliser quelques investissements (travaux , véhicules ,informatiques) . Fluides et affranchissements ont été maîtrisés . Par contre les frais de déplacements remboursés marquent une forte progression liés à la mise en place d'un nouveau régime de remboursement courant 2014 . Si ce point est positif , il a été obtenu avec un abondement de la DG . Les conditions du budget 2015 ne permettront pas de le renouveler .

Le budget 2015 s'élève à 14 787 229€ . Il marque une baisse de 6,81 % qui affecte principalement la part "locaux" . C'est une baisse de plus de 25 % en trois ans . Les prévisions présentées reposent sur une nouvelle maîtrise de l'affranchissement et des dépenses d'énergie . Les frais de déplacement sont prévus au niveau de 2014 .Les dépenses d'investissement sont chiffrés à 560 000€ et porteront sur l'informatique , travaux immobiliers et si possible achat de véhicules . Les gros travaux de rénovation du site Kennedy sont pris en charge par le budget de la DGFIP .

Pour la première fois ce budget n'était pas soumis au vote. Les organisations syndicales ont dénoncé ce recul. Elles ont exprimé un avis négatif unanime qui figurera sur le procès verbal .

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Point n° 3 (pour information)

Nouvelle convention avec la Banque Postale

– Avec le réaménagement de son réseau, la Poste n'est plus en mesure de gérer les dégagements et approvisionnements de 20 postes comptables de la DRFIP NORD.

La proposition du recours aux automates n'est pas acceptable, manque de sécurité pour les agents effectuant les dégagements.

Ces postes comptables auront recours aux convoyeurs de fonds (Sté LOOMIS).

La DRFIP fournira aux OS la liste des 20 postes comptables concernés.

Les demandes de dégagement et d'approvisionnement devront être formulées la veille par téléphone au service comptabilité.

Des travaux spécifiques seront faits selon les prescriptions de la Société LOOMIS pour les postes comptables concernés.

– 22 postes comptables continuent à utiliser les bureaux de poste avec un mode opératoire contresigné par la comptable concerné et le représentant régional de la Banque Postale.

Le comptable aura la possibilité de faire deux dégagements par semaine (4 jours au choix) soit le matin ou l'après-midi selon la taille du bureau de Poste.

Le seuil de dégagement est fixé à 30.000€.

La DRFIP recommande après dégagement une somme d'encaisse maximale de 2000€ dans les postes comptables.

Le troisième point portait sur le dispositif départemental d'aménagement des horaires d'ouverture au public. L'administration a rappelé que ce changement devait être soumis au vote puisque cela figurait dans le règlement intérieur du département du Nord.

Le vote se fera par poste comptable ou service. Tous les agents titulaires (ALD, Maladie, maternité...) seront amenés à voter. Le vote sera à la majorité simple. Il interviendra entre le 15 et le 30/03/2015.

Ne sont pas concernés par le vote, les Brigades, les EDRA, les services de la DRFIP (aucun changement)

Vote : soit pour la fermeture du mardi ou du jeudi ou rien ou vote blanc. Les postes autres que SPL suspendront la fermeture pendant la campagne IR, au moment de la réception des avis et au moment des dates d'échéances.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Les 15 trésoreries qui ont déjà un dispositif de fermeture auront la possibilité de maintenir les jours actuels de fermeture ou d'opter pour de nouveaux jours.

L'administration communiquera les résultats à un prochain CTL pour une mise en application possible au 01/07/2015.

Si le vote dans un Centre des finances publiques est un « statu-quo », rien ne changera.

NB : Les guichets de la cité administrative seront fermés entre 12h et 13h30.

L'administration réfléchit sur la mise en place d'un éventuel anonymat de vote.

Concernant les primes de caisse : poste fermé, pas de prime

Accueil d'un régisseur, versement de la prime.

FO s'est abstenu en attendant des résultats plus concrets.

4) questions diverses .

Nous avons évoqué la possibilité d'introduire un peu de souplesse pour l'aménagement des horaires d'ouverture au public au regard de certaines situations problématiques . A ce stade la Direction attend la consultation départementale de la deuxième quinzaine de mars pour examiner éventuellement des situations particulières .

Un point a également été demandé sur le changement de procédure dans l'instruction des demandes gracieuses des particuliers en matière d'impôt en raison du report de charges vers les services en charge du recouvrement .

En annexe notre déclaration liminaire .

Les élus FO-DGFIP.

Sabine MARTIN

Jean-Luc PROUVEZ

Maryse FACON

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/